

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Le vendredi vingt-huit mars deux mille quatorze à 20 heures,  
le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire.

Etaient présents :

Maire sortant : M. BUNEL Jacques,

Conseillers élus le 23 mars 2014 :

MM FONTANIE Guy, CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, FLEURY  
Philippe, GERON Michel, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc,

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, BELLANGER Nadine, CHEDRU  
Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE REVET Géraldine,  
OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline ;

MM. MALO Jean Marc, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, Mmes FREVAL MARRO  
Corinne, LEBER Sophie.

soit 23 membres présents - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme LAVILLE REVET Géraldine

45 auditeurs assistent aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 29 mars 2014.

Monsieur BUNEL Jacques, maire sortant, ouvre la séance et donne lecture des  
résultats constatés au procès-verbal des élections qui se déroulées le dimanche 23 mars  
dernier.

La liste conduite par M. FONTANIE Guy a recueilli 661 suffrages et obtenu 18 sièges au  
conseil municipal.

Sont élus :

- ⇒ FONTANIE Guy
- ⇒ BACHELEY Françoise
- ⇒ GERON Michel
- ⇒ CHEDRU Dominique
- ⇒ REVOL Philippe
- ⇒ LAVILLE REVET Géraldine
- ⇒ DUPUIS Arnaud
- ⇒ BELLET Florence
- ⇒ DUVAL Gérard
- ⇒ OUTURQUIN Béatrice
- ⇒ MOIZAN Gérard
- ⇒ COZIC Bernadette
- ⇒ FLEURY Philippe
- ⇒ BELLANGER Nadine
- ⇒ ROSE Marc
- ⇒ VANIER Pascaline
- ⇒ CARLIERE Frédéric
- ⇒ HAUGUEL Stéphanie

La liste conduite par M. MALO Jean Marc a recueilli 636 suffrages et obtenu 5 sièges.  
Sont élus :

- ⇒ MALO Jean Marc
- ⇒ MARRO FREVAL Corinne
- ⇒ JOUTEL Yves
- ⇒ LEBER Sophie
- ⇒ LELAUMIER Yves

**Monsieur Jacques BUNEL Maire, déclare alors le Conseil Municipal installé**, tel qu'il a été constitué lors l'élection du 23 mars 2014.

Puis, celui-ci cède la parole à M. GERON Michel, doyen d'âge de la nouvelle assemblée afin de procéder à l'élection du Maire.

M. GERON rappelle les conditions de vote.

M. FONTANIE Guy présente sa candidature aux fonctions de premier élu.

**Après dépouillement des bulletins, M. FONTANIE obtient 17 voix et recueille la majorité absolue. (suffrages exprimés 17).**

**Il est alors installé dans ses fonctions de maire.**

**Puis les conseillers municipaux, par 22 voix fixent à cinq le nombre d'adjoints.**

*(une abstention : M. Lelaumier Yves).*

M. FONTANIE invite le conseil municipal à prendre part à la désignation des adjoints.

M. FONTANIE présente une liste d'adjoints. Aucune autre liste n'est soumise au vote.

Après dépouillement des bulletins, la liste de M. FONTANIE recueille 18 voix.

**Sont ainsi proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :**

- ⇒ 1° adjoint au Maire : **GERON Michel**
- ⇒ 2° adjoint au Maire : **BACHELEY Françoise**
- ⇒ 3° adjoint au Maire : **MOIZAN Gérard**
- ⇒ 4° adjoint au Maire : **BELLET Florence**
- ⇒ 5° adjoint au Maire : **DUVAL Gérard**

Les intéressés déclarent accepter l'exercice de ces fonctions.

M. FONTANIE prend la parole.

Ses premiers mots s'adressent à M. BUNEL Jacques, le remerciant de son engagement pour la commune et de sa disponibilité ces jours derniers.

Il fait part de sa gratitude aux électeurs qui se sont déplacés dimanche 23 mars et plus particulièrement à ceux qui ont exprimé leur confiance envers la liste qu'il conduisait.

Une nouvelle équipe va se mettre en place, rapidement les engagements pris lors de la campagne vont prendre forme.

M. FONTANIE insiste sur les changements à venir en matière d'intercommunalité, il entend bien que les délégués communautaires porteront d'une même voix les décisions du conseil municipal.

Il cède la parole à M. BUNEL qui dans un premier temps félicite la nouvelle équipe en place. M. BUNEL exprime sa reconnaissance auprès de tous les élus qui l'ont accompagné dans sa mission de maire. Il y associe l'ensemble du personnel. Il rappelle l'investissement que demande la fonction de premier édile et remercie son épouse qui l'a toujours accompagné et soutenu.

Avant de lever la séance, M. FONTANIE invite ses collègues à faire connaître leur éventuelle candidature pour les commissions d'appel d'offres et de délégation de services publics. La composition des différentes commissions sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui se tiendra le mardi 8 avril à 18 h 30.

Séance levée à 20 h 35